

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI  
LE 2 AVRIL 2012**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le lundi, deuxième jour du mois d'avril deux mille douze, à treize heures (13h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec et subséquemment au point 1.2.1, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, assume la présidence jusqu'à la fin de la réunion.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

13 h 00      **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1486-04-12      Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.-      Ajout du point 4.1 : Discussions relatives au maintien des opérations du parc à conteneurs de Saint-Luc le dimanche.
- 2.-      Ajout du point 4.2 : Dignes et stations de pompage de la Rivière du Sud - Réparations dues aux inondations de 2011.
3.      Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1487-04-12      Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 mars 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

CAPV2012-04-02

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Règlement 410-12**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 410-12 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement modifie les marges latérales à l'intérieur d'une zone située dans le périmètre d'urbanisation.

**1.1.2**        **Modifications du schéma d'aménagement et de développement**

**A)**            **Règlement 474**

**A.1**           **Intégration d'un tracé de piste cyclable**

Considérant que le ministère des Transports du Québec insiste auprès des municipalités de Venise-en-Québec, Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan pour que le tracé de la piste cyclable longeant la route 202 soit intégré au schéma d'aménagement et de développement et ce, avant toute démarche auprès de la CPTAQ, les membres du Comité administratif recommandent de l'identifier à même le règlement 474 qui sera adopté le 11 avril prochain.

**A.2**           **Adoption du règlement final**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption de la version finale du règlement 474, laquelle ne pourra toutefois prendre en considération les attentes gouvernementales que l'on retrouve aux points 9 et 10 de l'addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMM, puisque nous n'avons pas reçu les spécifications gouvernementales telles que demandées.

**APARTÉ -**    **Orientation 10 concernant la CMM**

Les membres du Comité administratif recommandent que chaque municipalité adopte une résolution afin de s'opposer à l'intégration au schéma d'aménagement et de développement de l'orientation 10 applicable pour la CMM puisqu'elle a pour effet de bloquer tout développement sur le territoire. Un projet de résolution sera transmis à chacune.

**A.3**           **Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 474.

**1.1.3**        **Règlement de contrôle intérimaire**

**A)**            **Règlement de remplacement**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 478 en remplacement du règlement 471, lequel interdira, à la demande du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'implantation d'éoliennes à l'intérieur des habitats fauniques du cerf de Virginie. Par ailleurs, une rencontre avec les membres du Conseil et les représentants du MAMROT et du MRNF interviendra le 10 avril 2012.

**1.1.4**        **Urbanisme - Divers**

**A)**            **Plan de développement de la zone agricole**

Mme Roberge soumet que le MAPAQ offre un programme de subvention pour les M.R.C. intéressées à caractériser leur territoire agricole et réaliser un Plan de développement de la zone agricole. Une subvention d'un maximum de 50 000\$ peut être accordée.

CAPV2012-04-02

Considérant les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement et puisque l'enveloppe financière réservée à ce programme est limitée, les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'une demande d'aide financière.

M. Gilles Dolbec, préfet, quitte la réunion. M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, assume la présidence.

## **1.2 Développement économique**

### **1.2.1 CSHR - Projet «Zone et famille pro études»**

Mesdames Andrée Bouchard, présidente, et Séphanie Tremblay, agente de liaison du projet, présentent le projet «Zone et famille pro études» qui vise à contrer le décrochage scolaire de concert avec tous les intervenants du milieu. Ces dernières souhaitent que chacune des municipalités adhère à ce projet et affiche son appartenance à ce dernier.

#### **EN CONSÉQUENCE;**

1488-04-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'adhésion de la M.R.C. du Haut-Richelieu au projet «Zone et famille pro études».

ADOPTÉE

### **1.2.2 Dossier du Loisir dans le Haut-Richelieu - Hébergement d'une page web**

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des municipalités du territoire souhaitent obtenir l'hébergement d'une page web afin que chacune puisse y identifier les activités de loisirs de même que les événements à se tenir sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'échange d'informations à même un site commun favorisera la diffusion stimulant ainsi une plus grande participation aux événements et activités à l'échelle de la région du Haut-Richelieu;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

1489-04-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'hébergement d'une page web à même les serveurs de la M.R.C., le tout mis à la disposition des municipalités pour la diffusion et l'échange d'informations relatives aux loisirs;

**QU'**aucun frais de tenue à jour n'intervienne pour les effectifs de la M.R.C..

ADOPTÉE

### **1.2.3 Complexe Jeunesse - Composition du conseil d'administration**

L'organisme de gestion du Complexe Jeunesse envisagerait possiblement solliciter la nomination d'un membre du Conseil de la M.R.C. au sein de son conseil d'administration. Le dossier est suspendu jusqu'à ce que certaines vérifications soient faites par les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu auprès des gestionnaires du projet.

### **1.2.4 Fonds spécial destiné aux municipalités inondées au cours de l'année 2011 - CRÉ Montérégie Est**

**CONSIDÉRANT QU'**un fonds spécial a été constitué par la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est afin d'accorder une aide financière de 7 000\$ pour des projets de développement à être réalisés au sein du territoire de chaque municipalité ayant subi les inondations de 2011;

CAPV2012-04-02

**CONSIDÉRANT** le dépôt des projets suivants :

Municipalité d'Henryville - 2 500\$

Aménager un lieu commémoratif des inondations par une halte devenant un lieu public relaxant et commémorant le rapprochement, la solidarité et le courage de la population lors de ces moments difficiles (Projet de 4 962\$).

Municipalité d'Henryville - 4 500\$

Projet d'étude pour la planification de l'aménagement du cœur du village à partir de trois pôles soit, le centre communautaire, l'école primaire et le CPE la Petite Caboché (Projet de 7 800\$).

Municipalité de Lacolle - 7 000\$

Mise en place d'une activité de plus dans le cadre de la commémoration de la Guerre 1812, tout en participant au Rendez-vous Photo du Richelieu qui se déroulera dans plusieurs municipalités du Richelieu (Projet de 33 750\$).

Municipalité de Noyan - 7 000\$

Acquisition d'un panneau électronique et de cartes géomatiques des secteurs à risques longeant la rivière Richelieu (Projet de 10 200\$).

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - 7 000\$

Antoine Désilet ou l'art de la promenade. Une des municipalités participant au Rendez-vous Photo du Richelieu qui se veut une exposition permanente et une façon de mettre en valeur le Canal Chambly suite aux inondations 2011 (Projet de 16 040\$).

Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - 7 000\$

Achat et installation de jeux d'enfants pour les familles résidant au bord de la rivière Richelieu et représentant 32% de la population locale (Projet de 14 000\$).

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - 7 000\$

Favoriser la promotion d'attraits faisant partie du tracé de la «Route du Richelieu» à l'aide de panneaux identifiant trois points d'intérêts différents : Centre d'interprétation rivière Richelieu, Musée Honoré Mercier et Centre d'Arts de Sabrevois (Projet de 9 000\$).

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - 7 000\$

Projet d'étude pour l'aménagement des terrains de six postes de pompage dans le but de les immuniser contre les inondations (Projet de 13 500\$).

Les amis du Fort Lennox (OBNL) à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - 7 000\$

Création d'une exposition permanente de photographies sur les inondations 2011 à partir de photos imprimées et numériques qui seront disponibles sur différents supports accessibles dans une des salles du Fort Lennox (Projet de 9 500\$).

Municipalité de Venise-en-Québec - 7 000\$

Conception, fabrication et implantation de quatre panneaux d'interprétation sur la flore et la faune sur le site du Parc Nature. Sensibilisation à l'importance des milieux humides dans les zones périurbaines et à leur rôle dans l'écosystème (Projet de 8 750\$).

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations du comité mandaté dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE;**

1490-04-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu recommande à la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est d'accorder l'aide financière sollicitée pour chaque projet ci-haut mentionné à même le fonds spécial attribué aux municipalités touchées par les inondations de 2011.

ADOPTÉE

**1.3 Sécurité publique**

**1.3.1 Forum régional des CSP - Octobre 2012**

La Sûreté du Québec organise la tenue d'un Forum régional des CSP le 24 octobre 2012 à Saint-Hyacinthe. Sont invités à y assister le président du CSP, le directeur général de la M.R.C., deux membres du comité de sécurité publique excluant le président, un maire des municipalités périurbaines ne faisant pas partie du comité de sécurité publique et un directeur général d'une municipalité périurbaine.

Les membres du Comité administratif procèdent au tirage au sort du maire des municipalités périurbaines ne faisant pas partie du comité de sécurité publique et du directeur général d'une municipalité périurbaine. Trois choix sont faits au cas de non-disponibilité.

Le résultat est le suivant :

**Maire :**

Désigné : M. Réal Ryan, municipalité de Noyan  
Substitut 1 : M. Clément Couture, municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois  
Substitut 2 : M. Serges Lafrance, municipalité d'Henryville

**Directeur général ou directrice générale :**

Désigné : M. Serge Gibeau, municipalité de Saint-Valentin  
Substitut 1 : Mme Marie Lili Lenoir, municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
Substitut 2 : Me Marie-Claude Choquette, municipalité d'Henryville

**1.4 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

**1.4.1 Dossier des communications entre les différents services d'incendie**

M. Bonvouloir soumet que plusieurs services de sécurité incendie sont à implanter ou envisagent ou ont déjà débuté le remplacement de leurs équipements de communications. Par ailleurs, Industries Canada privilégierait l'émission de licence au niveau régional puisque ces dernières sont restreintes. Ce dossier constituera donc l'une des priorités de la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, laquelle rentrera en fonction le 10 avril 2012.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 avril prochain.

**2.1.2 États financiers 2011**

**A) Dépôt des états financiers 2011**

Le directeur général soumet que les états financiers 2011 seront déposés le 11 avril prochain. À cet effet, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à en ratifier le dépôt.

**B) Affectation de surplus**

Les membres du Comité administratif recommandent de réserver un montant de 28 080,93\$ pour les travaux de numérisation de cours d'eau puisque ces travaux font l'objet d'une quote-part établie au prorata des kilomètres de cours d'eau sur le territoire de chaque municipalité et non la richesse foncière uniformisée.

**2.1.3 Nomination du vérificateur pour l'année 2012**

Les membres du Comité administratif recommandent de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Boileau, c.a., afin d'instrumenter à titre de vérificateur des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal.

**2.1.4 Assurance collective - Renouvellement 2012-2013**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler le contrat d'assurance collective pour la période 2012 - 2013 avec le groupe SSQ Groupe financier. Le directeur général soumet que la M.R.C. fait partie d'un regroupement de municipalités.

CAPV2012-04-02

**2.2 Fonctionnement - Divers**

**2.2.1 Demandes d'appui**

**A) M.R.C. de Mékinac - Objets sur les poteaux d'Hydro-Québec**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution en appui aux démarches de la M.R.C. de Mékinac afin qu'Hydro-Québec continue d'autoriser l'installation d'objets (pots de fleurs, bannières, etc.) sur les poteaux.

**B) M.R.C. de Matawinie -  
Gestion des barrages de castors sur les terres de l'État**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution en appui aux démarches de la M.R.C. de Matawinie afin que le gouvernement du Québec assume les frais de gestion des barrages de castors sur les terres de l'État.

**C) M.R.C. d'Avignon -  
Péréquation vs hausse des rôles d'évaluation foncière**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la M.R.C. d'Avignon afin de minimiser l'impact d'une hausse d'évaluation sur le calcul de la péréquation.

**2.2.2 Club de radio amateur de la Vallée du Haut-Richelieu - Offre de services**

Les membres du Comité administratif reportent les discussions relativement à l'offre de services du Club de radio amateur de la Vallée du Haut-Richelieu jusqu'à ce que la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ait traité de ce dossier avec les directeurs de service incendie.

**2.2.3 Budget provincial vs planification des travaux de voirie locale**

Le directeur général dépose un extrait du dernier budget provincial, lequel envisagerait de confier la planification des travaux de voirie locale aux M.R.C.. À cet effet, le gouvernement préconiserait la mise en place d'un plan de redressement.

**3.0 COURS D'EAU**

**3.1 Règlement 477 modifiant le règlement 449 régissant  
les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau  
de la M.R.C. du Haut-Richelieu**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 477 modifiant le règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C. du Haut-Richelieu. Les modifications sont essentiellement une mise à jour des formulaires et l'uniformisation de certains termes.

**3.2 Modifications de la Politique relative à la gestion des cours d'eau  
sous juridiction de la M.R.C. du Haut-Richelieu, des annexes et  
du formulaire de demande de travaux d'aménagement et d'entretien  
de cours d'eau**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption des modifications de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la M.R.C. du Haut-Richelieu, des annexes et du formulaire de demande de travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, le tout en lien avec les modifications du règlement 449.

**3.3 Projets de nettoyage de cours d'eau -  
Plans et devis vs exigences du MDDEP**

Le directeur général soumet que le MDDEP n'exigerait plus le dépôt de plans et devis pour les projets de nettoyage de cours d'eau. Cette nouvelle orientation n'est pas un assouplissement puisque la Loi sur les ingénieurs les exige. Par ailleurs, considérant le niveau de responsabilité de la M.R.C. et la gestion des travaux vis-à-vis les entrepreneurs, il est privilégié de maintenir l'élaboration des plans et devis. Les membres du Comité administratif souhaitent donc poursuivre la réalisation desdits plans et devis.

CAPV2012-04-02

**3.4 Rivière du Sud, branche 71 E - Saint-Georges-de-Clarenceville -  
Adoption du règlement 476**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 476 visant la branche 71 E de la Rivière du Sud.

**4.0 VARIA**

**4.1 Ouverture du parc à conteneurs du secteur Saint-Luc le dimanche**

Après analyse de l'achalandage, les membres du Comité administratif recommandent que le parc à conteneurs du secteur Saint-Luc de Saint-Jean-sur-Richelieu soit fermé. Des échanges interviendront préalablement à la séance ordinaire du 11 avril 2012 à ce sujet.

**4.2 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud -  
Réparations dues aux inondations de 2011**

Le directeur général soumet que le ministère de la Sécurité publique a confirmé verbalement que le coût des réparations des digues suite aux inondations sera remboursé à la M.R.C. et non aux quatre municipalités concernées. Par ailleurs, le calcul du remboursement sera basé sur la population et la richesse foncière uniformisée de ces municipalités seulement.

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1491-04-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 2 avril 2012.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Gilles Dolbec,  
préfet

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir,  
préfet suppléant

\_\_\_\_\_  
Joane Saulnier,  
directeur général et secrétaire-trésorier